

LES ACCUEILS DE LOISIRS

L'accueil de loisirs est un lieu où l'enfant doit se sentir en confiance, écouté et respecté, où il peut pratiquer ce qu'il aime, jouer ou se poser. Les activités proposées tiennent compte des rythmes de l'enfant.

Répartition

Mercredi après-midi

Les accueils de loisirs sont organisés par quartier et accueillent les enfants scolarisés de la petite section au CM2 selon la répartition suivante :

- **La Marelle** (écoles Harel de la Noë et Notre-Dame).

- **La Citadelle** (écoles Port Horel et Jean Leuduger).
- **La Caravelle** (école Le Grand Léjon).
- **La Ritournelle** (école Jean Ferrat).

Vacances scolaires

Les accueils sont organisés par tranche d'âge :

- **La Marelle** (3 - 6 ans)
 - **La Citadelle** (6 - 11 ans)
 - **La Caravelle** (4 - 11 ans)
- Accueil de proximité en priorité pour les enfants scolarisés à l'école Le Grand Léjon ou habitant le quartier du Légué.

Réservations

Elles peuvent se faire avec ou sans repas et sont prises dans la limite des places disponibles.

Mercredi après-midi

Directement sur le site de l'accueil de loisirs ou par mail au plus tard le mercredi précédent.

Vacances scolaires

Auprès de la direction Enfance-jeunesse. Elles débutent deux semaines avant les vacances et s'achèvent le mercredi soir précédent le début des vacances.

FACTURATION ET PAIEMENT

Une facture globale est établie mensuellement pour la restauration scolaire, les accueils périscolaires et les accueils de loisirs des mercredis et petites vacances scolaires.

Le paiement se fait à réception de la facture ou par prélèvement automatique.

À défaut de paiement dans les délais impartis, l'inscription en accueil de loisirs pourra être refusée.

Les tarifs sont votés annuellement par le conseil municipal. Ils sont modulés, sur justificatif, en fonction des ressources et de la composition des familles. À défaut de justificatif, le tarif maximum est appliqué.

CONTACTS

Mairie de Plérin-sur-Mer • Direction Enfance - Jeunesse • Tél. 02 96 79 82 08
Site internet : www.ville-plerin.fr • Courriel : contact@ville-plerin.fr

Ville de Plérin-sur-Mer



GUIDE PÉRISCOLAIRE

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

ACTIVITÉS ÉDUCATIVES NON SCOLAIRES

ACCUEILS DE LOISIRS

RESTAURATION SCOLAIRE



LES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Horaires d'accueil

7h 15 - 8h 30 • 16h 15 - 18h 45

Les familles sont facturées en fonction du temps de présence de l'enfant, calculé par tranche horaire.

Les devoirs du soir

Il est possible pour les enfants, à partir du CP, de faire leurs devoirs à l'accueil périscolaire les lundis, mardis et jeudis soirs. Attention, les animateurs n'assurent pas le suivi des

devoirs auprès de l'enfant. Une « étude surveillée » peut être proposée sur le temps d'accueil du soir, si elle est encadrée par un enseignant de l'école.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Un moment de découverte et de plaisir

Objectif

Favoriser les apprentissages concernant l'autonomisation et la socialisation, en faisant respecter les règles d'hygiène et de la vie en collectivité. Les menus proposés favorisent l'éveil au goût en respectant la réglementation.

d'année restent possibles, à condition qu'elles aient lieu au plus tard le vendredi de la semaine S-2.

Une déduction pour les repas non pris est possible uniquement sur présentation d'un certificat médical (le repas du 1^{er} jour de maladie reste dû).

Pour les enfants de petite et moyenne section, une absence pour maladie de 2 jours par mois (consécutifs ou non) sera acceptée sans justificatif et sans facturation.

Les menus sont réalisés pour un mois et disponibles en ligne sur www.ville-plerin.fr.

Réservation

Elle se fait pour l'ensemble de l'année scolaire. Le mercredi, seuls les enfants inscrits à l'accueil de loisirs peuvent bénéficier du repas.

Les modifications en cours



Les enfants ayant un problème de santé nécessitant la prise de médicaments ou devant suivre un régime alimentaire pour des raisons médicales sont accueillis exclusivement dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé, élaboré à la demande des parents auprès du directeur d'école.

LES ACTIVITES ÉDUCATIVES

Organisation

Deux après-midis par semaine dans chaque école de 14 h 30 à 16 h.

• Lundi et jeudi

Le Grand Léjon
Jean Leuduger
Notre-Dame

• Mardi et vendredi

Harel de la Noë
Jean Ferrat
Port Horel

Tous les enfants scolarisés sont inscrits aux activités pour l'année et les 2 jours de la semaine. Seuls les enfants dont les parents en feront la demande écrite seront désinscrits.

Ces activités sont organisées sous forme de cycles d'environ 7 semaines (de vacances à vacances), soit 5 périodes par année scolaire et sont gratuites.

Le parcours éducatif

Durant chaque cycle, l'enfant pratique la même activité, une demi-journée par semaine, lui permettant une progression et d'atteindre un objectif.

Pour l'autre demi-journée, il peut choisir une activité différente chaque semaine.

Les activités

- Elles sont proposées dans les domaines artistique, culturel, sportif et citoyen. Les contenus conviennent à chaque tranche d'âge.
- Elles concilient à la fois les envies des enfants, le plaisir des découvertes et l'engagement à suivre une activité de manière régulière.
- Elles sont organisées dans les locaux scolaires ou dans les salles municipales à proximité des écoles.

Pour les plus jeunes enfants, un projet spécifique est développé.



4 objectifs

- Favoriser l'épanouissement et la réussite éducative.
- Respecter les rythmes de vie.
- Favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives...
- Offrir à chacun un parcours éducatif cohérent et de qualité.